

Rapport d'orientation budgétaire 2018

Comme le prévoit l'article L. 2312-1 du CGCT, dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants, il doit être présenté devant l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat de l'assemblée délibérante, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération.

Sommaire :

- I- Bilan financier**
- II- Bilan d'activité**
- III- L'année 2017 en quelques chiffres**

I- BILAN FINANCIER

A- La section de fonctionnement

1- Les ressources du CFMEL :

Le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux étant un syndicat mixte, la quasi-totalité de ses ressources de fonctionnement provient de ses adhérents : communes, établissements publics, Conseil Départemental de l'Hérault.

Le taux de cotisation des communes et des communautés de communes adhérentes au CFMEL est fonction du taux d'évolution de la DGF. Or celui-ci n'augmentant plus depuis 2011, les cotisations au Centre restent inchangées. Néanmoins le CFMEL peut compter sur une démographie positive permettant une augmentation du produit des cotisations des communes et EPCI chaque année.

Les autres ressources de fonctionnement du CFMEL sont la subvention de Mairie 2000 et « les produits divers de gestion courante ».

Mairie 2000 qui est un organisme dépendant de l'Association des Maires de France, aidait financièrement le CFMEL à hauteur d'environ 10 000 € par an pour l'organisation des réunions de formation. Désormais Mairie 2000 recentre ses aides vers les associations sollicitant ses partenaires financiers. Le Centre a donc perçu seulement 2 400€ en 2017 grâce à l'organisation de formations avec la SMACL. Nous ne prévoyons pas pour le moment des formations avec des partenaires de Mairie 2000 en 2018.

Les « autres produits de gestion courante » sont la participation de l'EPTB du Vidourle pour l'utilisation du photocopieur et de la machine à affranchir du CFMEL, ainsi que les mémoires en contentieux pour lesquels il est demandé aux communes une participation de 500 €.

Entre 2014 et 2017, **les produits de fonctionnement du CFMEL ont diminués de 0.3 %**. Cette quasi-neutralité s'explique par une hausse des cotisations des communes de 3 % grâce au dynamisme démographique du département, conjuguée à une baisse de 14.5 % de la cotisation du Conseil Départemental.

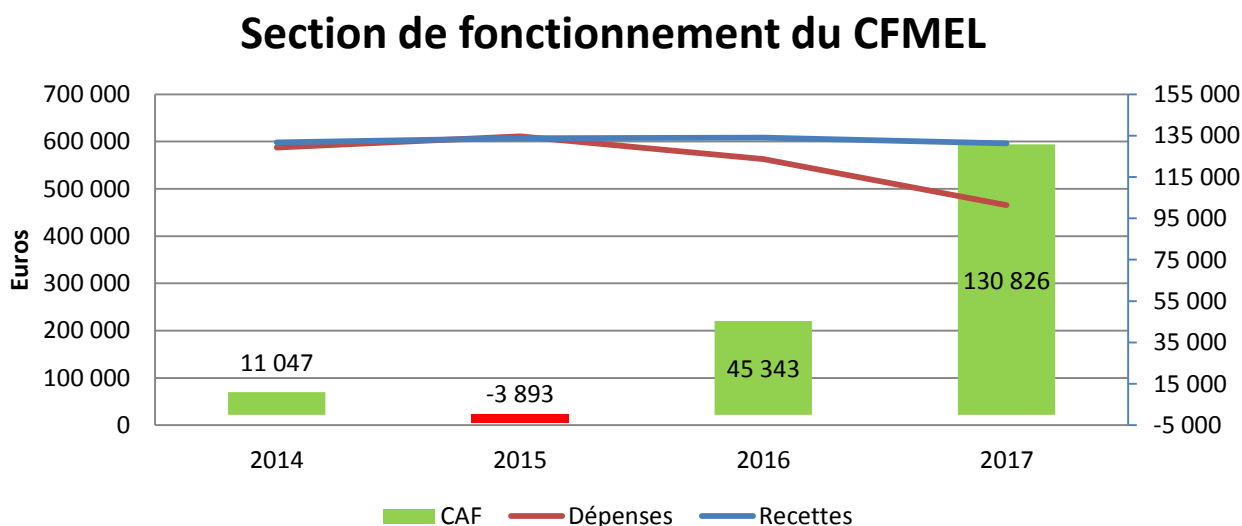
2- Les charges du CFMEL :

Le CFMEL étant un organisme de formation et d'assistance juridique, les postes de dépenses les plus importants sont logiquement : la masse salariale, les frais de documentation et les frais d'organisation des réunions.

- Les charges de personnel (chapitre 012), baissent entre 2014 et 2017.
- Les charges générales (chapitre 011) augmentent entre 2014 et 2017 de 7.5 %, une grande partie de cette augmentation est due au changement d'imputation de certains contrats de maintenance en 2015 (qui étaient auparavant payés dans la section d'investissement).
- En neutralisant ce changement d'imputation, les charges générales du CFMEL ont en fait **diminuées de 2 %** tout en proposant 51 réunions par an contre 33 auparavant.
- Les autres charges, dont les charges financières (intérêts de la ligne de trésorerie et de l'emprunt) représentent seulement 6 % des dépenses de fonctionnement du CFMEL.

3- La capacité d'autofinancement brute :

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.



- Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017, la section de fonctionnement du CFMEL est excédentaire, cela est dû à une maîtrise des frais de fonctionnement du centre et à une baisse de la masse salariale.

- Néanmoins 2018 verra une **diminution des recettes** (arrêt de la subvention de mairie 2000). De plus les charges du CFMEL vont **augmenter** dans les prochaines années de par le développement des activités du Centre (avec notamment la formation obligatoire des élus en 2020), ainsi que la mise en place de réunions personnalisées pour les communes de plus de 10 000 habitants. En effet, même si le Centre fait intervenir en priorité ses agents, certaines formations demandées par ces collectivités vont nécessiter des ressources externes, notamment les formations « managériales » (prise de parole en public, portage de projet...). Nous avons également pour projet de moderniser le site internet (voir *infra*).

B- La section d'investissement

1- Les dépenses d'investissement :

Le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux a, contrairement à une commune ou un EPCI, peu de dépenses d'investissement. Celles-ci consistent à un renouvellement régulier du matériel informatique et au remboursement de l'emprunt pour l'achat d'un véhicule de service en 2013.

Il y a eu en 2017, 4 997 euros de dépenses d'investissement (contre 21 717 euros en 2016). Cette somme correspond à la dernière échéance en capital de l'emprunt souscrit en 2013 pour le précédent véhicule de service.

Le Centre prévoit une augmentation de ses dépenses d'investissement en 2018 avec la refonte du site internet ainsi que l'achat de petit matériel informatique.

2- Les recettes d'investissement :

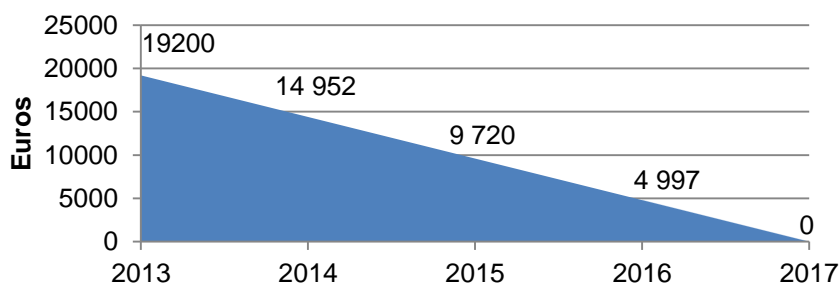
Les recettes d'investissement sont le FCTVA et la dotation aux amortissements, les dépenses investissements ayant été faibles, ces ressources ont été suffisantes pour équilibrer la section cette année.

C-Structure et gestion de la dette

Le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux vient de solder son seul emprunt en cours, il s'agissait d'un contrat de prêt souscrit en 2013 pour l'achat d'un véhicule de service. D'une durée de 4 ans, il a été conclu à un taux fixe de 2.75 % (emprunt de type A1 dans la charte de Gissler) :

Prêteur	Dette en capital à l'origine	Dette au 31/12/2017	Annuité payée en 2017	Dont	
				Intérêts	Capital
Caisse d'Epargne LR	19 200	0	5134.48	137.44	4997.04

Encours de la dette



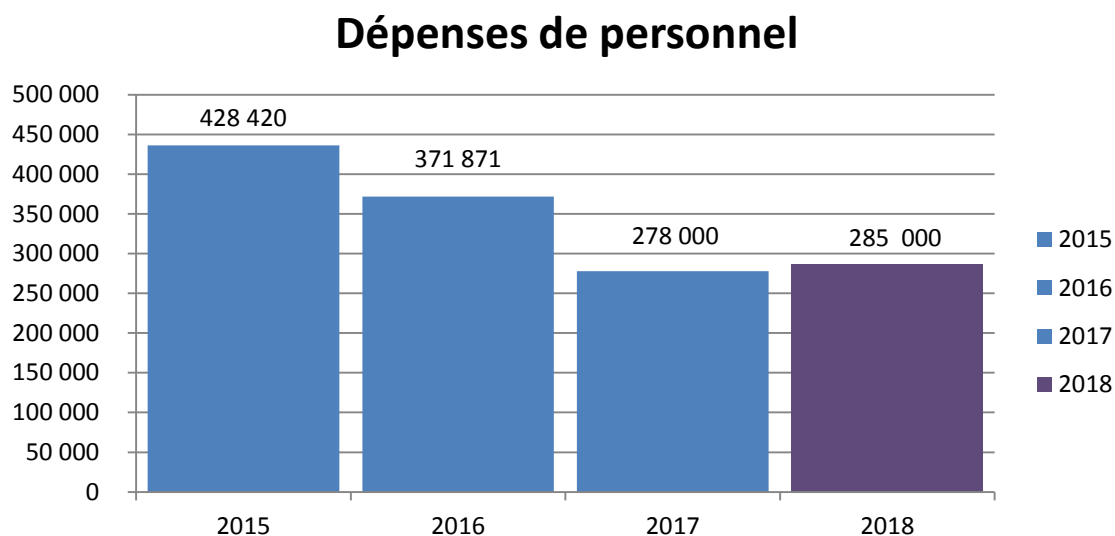
Le CFMEL a également souscrit une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon. Cette ligne de trésorerie est utilisée au premier trimestre de chaque année. En effet, les cotisations au CFMEL n'arrivent qu'après le vote du budget dans chaque commune membre. Cette ligne d'un montant de 150 000 a fait l'objet d'un tirage pour un montant de 120 000 euros en 2017 :

Prêteur	Montant de la ligne	Montant des tirages 2017	Montant des remboursements 2017		Encours restant dû au 31/12/2017
			Intérêts et frais d'interventions	Capital	
Caisse d'Epargne LR	150 000	120 000	538	120 000	0

- Le Centre de formation est donc une structure qui n'est plus endettée, avec des frais financiers très faibles. De plus, la capacité en trésorerie du centre étant en augmentation, le recours à une ligne de trésorerie devrait être moins systématique, avec pour conséquence une diminution des frais financiers.

D-Les dépenses de personnel

1- L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel



Cette baisse s'explique par le départ à la retraite du Directeur du Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux en 2016.

On peut donc voir que les dépenses de personnel CFMEL sont maîtrisées : après une stabilité entre 2014 et 2015 (seulement 0.76 % d'augmentation) elles connaissent une baisse importante qui permet une hausse de la CAF brute.

Une légère augmentation est prévue en 2018 pour tenir compte de l'avancement et de la mise en œuvre du RIFSEEP en année pleine.

2- La rémunération du personnel du CFMEL

- Le régime indemnitaire des agents du CFMEL est désormais encadré par une délibération du 29 juin 2017 suite à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP). L'entrée en vigueur du RIFSEEP a été l'occasion de revaloriser le régime indemnitaire mensuel des deux agents de catégorie C. Il a également été décidé de mettre en place la seconde part du RIFSEEP, le CIA (complément indemnitaire annuel) qui conformément à la délibération sera versé semestriellement (juin et novembre). Dans un souci d'égalité et afin que cela soit d'autant plus bénéfique aux catégories C, le montant de ce CIA est identique pour tous les agents.

- Aucun agent du CFMEL ne bénéficie d'avantage en nature.

- Les avantages dont bénéficient les agents du CFMEL sont l'adhésion au Comité d'œuvre sociale (COS) du CDG 34, l'accès au restaurant administratif du Conseil départemental ou des Chèques déjeuners (50% de participation de la part de l'employeur). Chaque agent a donc le choix entre une des deux propositions.
Le Centre de formation a également mis en place en 2013 la participation de l'employeur à la mutuelle comme prévue par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

- Concernant la durée du temps de travail, celle-ci est conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 de 35h par semaine soit 1607 heures par an. A noter que tous les agents du CFMEL sont à temps complet.

II- BILAN D'ACTIVITÉ

A-Les adhérents du CFMEL

Le nombre de communes adhérentes au CFMEL est de **340**.

- Répartition des communes par strates :

<i>Nb Habitants</i>	<i>Nb Adhérents</i>
1 à 499	156
500 à 999	56
1 000 à 1 999	54
2 000 à 4 999	52
5 000 à 9 999	14
10 000 et plus	8
TOTAL	340

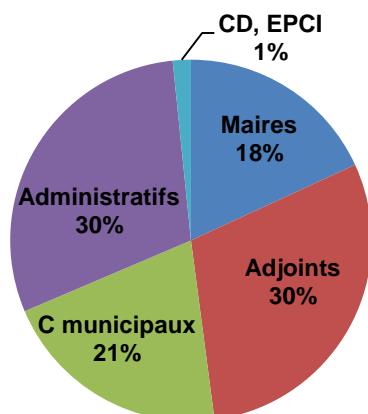
- Nombre d'établissements publics locaux adhérents : **11** au 31/12/2017 (+ 1).
- Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc a adhéré au CFMEL au 1^{er} juillet 2017.

B-La mission de formation des élus

Au cours de l'année 2017 le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux a organisé au profit des Elus de l'Hérault **51** réunions ou sessions de formation (**46** en 2016, **39** en 2015).

Ces actions ont permis de réunir **1388 personnes** (**1296** en 2016), soit une augmentation de **7%**, dans une période (deuxième partie du mandat), où le nombre de participants aux formations avait traditionnellement tendance à diminuer.

Ces participants se répartissent de la façon suivante :

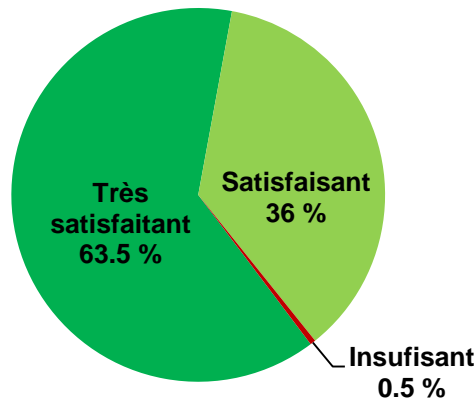


1- Actions de formations réalisées en 2017

Intitulés	Nb de journées	Nb de participants	Intervenants
La GEMAPI et la gestion de bassin versant	5	154	M. P. BONNAUD, CFMEL M. J-C AMAR, Directeur EPTB Vidourle
Loi de Finances pour 2017	8	185	M. V. GUEVARA, CFMEL
Les opérations d'aménagement	3	116	Mme S. VAN MIGOM, CFMEL Le Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs
Le maire employeur : Le statut de la fonction publique	3	104	M. V. GUEVARA, CFMEL Mme F. FRANCE, CDG34 M. J-P. SIMIAN, CNFPT
Le patrimoine communal : Définition, gestion et valorisation	8	127	Mme S. VAN MIGOM, CFMEL
Les assurances des collectivités	4	59	M. P. BONNAUD, CFMEL M P. LESAGE, SMACL
Actualité du droit de l'urbanisme	4	195	Mme S. VAN MIGOM, CFMEL M. G. MERLAND, UM UFR Droit
Cycle pouvoir de police : Le maire et la sécurité	5	154	M. P. BONNAUD, CFMEL; M. J-M. WEISS, P.M La Grande Motte
Cycle pouvoir de police : Le maire et la salubrité	4	95	Mme S. VAN MIGOM, CFMEL Mme ROUSSEL Laboratoire vétérinaire du Conseil Départemental de l'Hérault
Cyclé pouvoir de police : Le maire et la tranquillité	4	114	M. V. GUEVARA, CFMEL M. E. PEYRIGUEY, P.M de Sète
La bibliothèque sur son territoire : Un outil d'aménagement	3	85	M. V. GUEVARA, CFMEL La médiathèque départementale
TOTAL :	51	1388	

2- Taux de satisfaction des formations organisées en 2017

Il est distribué un questionnaire de satisfaction lors des réunions de formation afin de les rendre encore plus pertinentes. Le taux de réponse à ce questionnaire est de 71 %. Il fait ressortir un **taux de satisfaction de 99.5 %** (dont 63.5 % « très satisfaisant ») et seulement 0.5 % de « non satisfait ».



3- Actions de formation prévues en 2018

Le Centre propose un calendrier de formation trimestriel. Les membres reçoivent chaque début de trimestre un calendrier avec la totalité des formations pour les trois mois suivants.

Les formations prévues au premier trimestre (sous réserve de modification) :

- « *Loi de Finances pour 2018, Loi de finances rectificative pour 2017* » avec M. Vincent Guevara, CFMEL.
- « *La sécurité informatique* » avec M. Philippe Bonnaud CFMEL, COGITIS, M. Thierry Rolland DGS Palavas les Flots.
- « *Les nouvelles compétences des communes en matière d'état civil* » avec Mme Sophie Van Migom, CFMEL, les services du Procureur de la République.
- « *Marchés publics : Comment passer ses MAPA* », avec Mme Sophie Van Migom, CFMEL.

Les formations prévues au deuxième trimestre (sous réserve de modification):

- « *La prévention et la lutte contre les constructions illégales* », avec le SIEL, DDTM, CD

Les formations spécifiques grandes collectivités:

Une analyse de la fréquentation des participants fait apparaître que les collectivités de plus de 10 000 habitants participent très peu compte tenu de leur cotisation versée au CFMEL. C'est donc pour cela que leurs ont été proposées des formations à la carte.

La commune de **La Grande-Motte** a souhaité recourir à cette offre de formation supplémentaire, 3 formations spécifiques sont d'ores et déjà prévues au cours du premier semestre de l'année 2018.

C- Les activités de publication/assistance/contentieux

1. Les publications du CFMEL :

Espace infos :

Chaque mois, le CFMEL publie sa lettre d'information « *Espace infos* ». Cette publication se compose d'un article détaillé sur l'actualité juridique (il s'agit du « *dossier du mois* »), des textes publiés au Journal Officiel, de la jurisprudence et des questions parlementaires. Depuis le mois de septembre 2015, « *Espace infos* » est passé de 8 à 12 pages. Cette augmentation de la pagination permet d'aborder l'actualité du CFMEL, de commenter les textes publiés au Journal Officiel et de proposer un focus sur des sites internet pouvant intéresser nos membres.

Spécial budget :

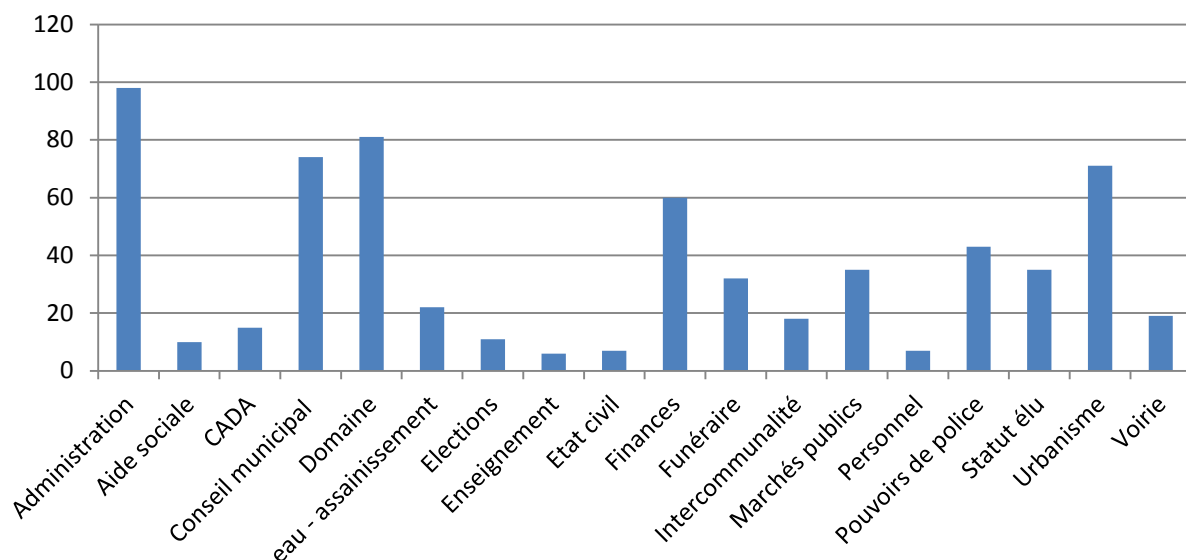
Au premier trimestre de chaque année, le CFMEL conçoit et réalise la brochure « Spécial budget ». Cette brochure très détaillée, agrège toutes les informations nécessaires au vote du budget. On peut donc y retrouver toutes les dispositions anciennes et nouvelles introduites par les lois de Finances successives.

2. Activités de conseils juridiques:

Grâce à une permanence téléphonique continue, cette mission du CFMEL permet aux élus et aux administratifs d'obtenir les réponses aux questions qui se posent dans l'ensemble des domaines d'intervention des communes. Les réponses à ces questions, qui sont données rapidement (immédiatement ou dans la semaine suivante selon la difficulté du dossier) sont généralement accompagnées de l'envoi d'une documentation confirmant les conseils prodigués.

Chaque jour, les réponses apportées aux appels téléphoniques et aux courriels impliquent une bonne connaissance de l'actualité juridique, le fonds documentaire acquis par le CFMEL (*LexisNexis Public, Dalloz, les publications des éditions Le Moniteur...*) permet d'accélérer l'expertise et le traitement des études tant du point de vue du délai de réponse que de sa pertinence.

644* conseils juridiques ont été donnés en 2017 (en légère diminution par rapport à 2016).



* estimation

3. Mémoires contentieux :

La rédaction de mémoires au contentieux uniquement devant la Juridiction Administrative et lorsqu'une autre collectivité n'est pas impliquée, nécessite également un travail d'étude d'analyse et de collaboration important. La rédaction de ce type de document ne s'impose que lorsque les chances de succès sont réelles ou lorsque les circonstances imposent à la collectivité de tenter de faire valoir ses droits. En dehors de ces cas, la recherche d'une solution amiable est toujours préconisée.

Pour certains contentieux nécessitant notamment une connaissance du terrain ou un tri important des pièces litigieuses, un déplacement dans les Mairies concernées s'avère nécessaire.

La durée de traitement des mémoires en contentieux est très variable et les thèmes traités touchent à l'ensemble des domaines d'intervention des collectivités.

➤ **6 dossiers sont en cours en 2017.**

D- Le site internet *cfmel.fr*

A ce jour, 2772 visiteurs se connectent mensuellement sur notre site (+1 %).

On peut y retrouver de nombreuses informations juridiques. Notre rubrique actualité permet de consulter les principaux textes récemment entrés en vigueur concernant les collectivités.

Le CFMEL élabore et met également régulièrement en ligne des fiches pratiques sur les marchés publics, l'urbanisme ou encore les pouvoirs de police ou l'administration générale. Ces fiches permettent d'avoir un récapitulatif complet des textes et de la jurisprudence pour un sujet donné.

Il est également possible de consulter et de télécharger les documents de formation du trimestre en cours et des trimestres précédents.

De plus, de nombreux participants aux journées de formation s'inscrivent via le site.

1. Nouveauté 2017 :

Soucieux de fournir à ses membres des outils juridiques permettant de compléter son offre de formation et de mutualiser ses ressources, un espace membre a été créé au 1^{er} octobre. Chaque collectivité membre a reçu un courrier avec un identifiant et un mot de passe simple à retenir.

On peut trouver sur cet espace :

- Des modèles d'actes élaborés en partenariat avec Voscourriersjuridiques.com
- Les fiches pratiques élaborées en interne, toujours à jour des dernières réformes ou actualités.
- La brochure « spécial budget » de l'année.

The screenshot shows the website for CFMEL (Centre de Formation des Maires et Elus Locaux de l'Hérault). The top navigation bar contains the following links: Accueil, Formation, Assistance Juridique, Publications, Contact, and Espace Membres. The 'Espace Membres' link is highlighted with a red circle. Below the navigation bar is a large banner image showing a group of people in a meeting. The main content area is divided into a sidebar on the left and a main text area on the right. The sidebar contains a logo for AMF34 and a menu with the following items: Accueil, Actualités, Plan du site, Annuaire des élus, Rapports d'activité, Formation, Assistance Juridique, Publications, Contact, and Espace Membres. The main text area is titled 'Bienvenue au CFMEL' and contains the following text: 'Né de la décentralisation et des besoins qu'elle a engendrés, le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux de l'Hérault a été créé le 13 mars 1986 par une majorité de communes et le Conseil Général, afin d'apporter formation (par la réalisation de réunions), information et assistance aux élus locaux des communes du département de l'Hérault. L'établissement public est administré sous la forme d'un syndicat mixte disposant de Statuts. Il est géré par un Comité composé de 16 maires, 2 présidents de communautés de communes et 10 conseillers départementaux. Ce Comité élit un Bureau composé par : Le Président du CFMEL, Les Présidents d'Honneur, Les Vice-Présidents, Les Membres du Bureau. Le CFMEL dispose : D'un service formation mettant en œuvre des réunions d'élus depuis 1986. D'un service juridique proposant une assistance administrative aux collectivités adhérentes. Et bien évidemment de différents moyens : personnels et financiers. Pour découvrir tous les services du site en un coup d'oeil : cliquez ici'. There is also a small image of a building in the main text area.

2. Refonte du site en 2018 :

Un site internet étant désormais une vitrine pour chaque structure, nous avons pour projet une modernisation du site internet au premier semestre 2018 grâce aux marges de manœuvre financières dégagées cette année. Avec pour objectifs de rendre la navigation plus ergonomique et de mettre en avant le nouvel espace membre.

La mise à jour du site s'accompagnera également d'une modernisation de notre charte graphique (logo, documents...).

III- L'ANNÉE 2017 EN QUELQUES CHIFFRES

ADHERENTS

Nombre de communes adhérentes	340
Nombre d'établissements publics locaux	11

BUDGET PREVISIONNEL 2017

Fonctionnement	649 000 euros
Investissement	5 854 euros

FORMATION DES ELUS

Nombre de réunions organisées	51
Nombre de participants	1388
Taux de satisfaction des formations	99.5 %

INFORMATION DES ELUS

Nb d'espaces infos diffusés	5000
Nb d'espaces infos publiés	11
Nb de brochure « Spécial budget » diffusées	500

ACTIVITES CONTENTIEUX ET CONSEILS

Nb de conseils juridiques	644
Dossiers en cours	6

EFFECTIF DU CFMEL

Nombre d'agents	5
Structure d'emploi :	3 agents catégorie A 0 agent catégorie B 2 agents catégorie C



CENTRE DE FORMATION
DES MAIRES ET ELUS LOCAUX